

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et les obligations des parties concernant la prestation de SERVICES, (coaching, mentoring, formation, team building, test de personnalité, animation de formation et d'ateliers) proposée par **Coach & Move**.

En complétant et envoyant le formulaire de contact, le CLIENT reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve le contenu et l'application des présentes conditions générales, du règlement des SERVICES, et de la politique de respect de la vie privée d'**Coach & Move**.

Les conditions générales ou particulières du client ne sont jamais d'application sauf accord exprès, écrit et préalable de **Coach & Move**.

Le siège de **Coach & Move** est établi au 187 rue Victor Hugo B-1030 Bruxelles.

2. DÉFINITIONS

2.1 CONTRAT : Ensemble des documents suivants disponibles sur le site www.coachandmove.com liant le CLIENT à **Coach & Move** : les présentes conditions générales, le règlement des SERVICES.

2.2 SERVICES : activités de coaching, de mentoring, de team building, de débriefing de test de personnalité, d'animation de formation et d'ateliers end par **Coach & Move**.

2.3 CLIENT : Toute personne physique ou morale qui a complété et envoyé une demande de prestation de service, et qui de ce fait, accepte le contenu et l'application des présentes conditions générales.

3. DEMANDE DE SERVICE

3.1 Les parties ne sont liées contractuellement qu'après acceptation par **Coach & Move** de la demande du CLIENT.

3.2 Le CLIENT ne peut en aucun cas céder tout ou partie des droits découlant de son inscription à un

tiers sans l'accord écrit et préalable de **Coach & Move**.

3.2 Nos agents et représentants ne disposent pas d'un pouvoir d'engagement. Les ventes qu'ils négocient n'acquiescent donc un caractère ferme qu'après l'envoi par **Coach & Move** d'une acceptation écrite de la commande et signée par Raffaele Di Francisca.

4. TARIF ET FACTURATION

4.1 Les prix en vigueur lors de l'acceptation par **Coach & Move** du dossier du CLIENT restent d'application toute la durée de la prestation de SERVICE.

4.2 Dans tous les autres cas, les éventuelles majorations de prix qui seront appliquées par **Coach & Move** lieront de plein droit le CLIENT sans que ce dernier ne puisse mettre un terme au CONTRAT le liant à **Coach & Move**.

4.3 Sauf dérogations écrites de **Coach & Move**, toutes les factures émises par celle-ci sont payables en euros dans les 10 jours qui suivent l'envoi de la facture et ce, nonobstant toute contestation et sans qu'aucune compensation ni aucun droit de rétention ne puisse être invoqué sur les sommes dues par le CLIENT. Les paiements devront être effectués par le CLIENT sur le compte bancaire de **Coach & Move**.

4.4 Toute réclamation relative à une facture devra être transmise par écrit, au siège social de **Coach & Move**, 8 jours calendrier après sa réception. A défaut, le client ne pourra plus contester cette facture.

5. PAIEMENT

5.1 A la signature du devis/bon de commande, un acompte de 20% sera versé à **Coach & Move**.

5.2 Le défaut de paiement, même partiel, d'une facture à échéance ou l'inobservation d'éventuels délais de paiement a pour conséquence que le montant total de la créance que détient **Coach & Move** sur le CLIENT deviendra immédiatement exigible.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

5.3 En cas de non-paiement de tout montant dû à l'échéance par le CLIENT, **Coach & Move** se réserve le droit, de plein droit et sans mise en demeure préalable, de résoudre le CONTRAT aux torts exclusifs du CLIENT ou de suspendre totalement ou partiellement l'exécution de toute obligation découlant dans son chef du CONTRAT et ce, sans préjudice de son droit à l'indemnisation du dommage subi.

5.4 A défaut de paiement de tout ou partie des sommes dues à échéance, celles-ci seront majorées, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'un intérêt de retard d'1% par mois ainsi que d'une indemnité forfaitaire fixée à 15% du montant dû en principal à titre de clause pénale avec un minimum de 100 €.

5.5 Les factures sont payables dans les 15 jours qui suivent la fin de la formation et dans la devise de facturation au siège social de **Coach & Move** 187 Rue Victor Hugo B-1030 – compte BE31 1030 5295 1055

5.7 Toute facture impayée dans un délai de 2 mois produira, de plein droit et sans mise en demeure un intérêt de 12% l'an outre une clause pénale égale à 15% du montant dû, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts s'il y a lieu.

6. ANNULATION, CHANGEMENTS DE DATES ET DE CONFÉRENCIERS

6.1 ANNULATION PAR LE(S) PARTICIPANT(S)

6.1.1 Si l'annulation est portée à la connaissance de **Coach & Move** plus de 2 jours ouvrables avant la date du début de la prestation de SERVICE, aucune somme ne sera due par le CLIENT.

6.1.2 Si l'annulation est portée à la connaissance de **Coach & Move** 1 jour ouvrable avant la date du début de la prestation de SERVICE, 25% du prix de l'inscription sera dû par le CLIENT.

6.1.3 Si l'annulation est portée à la connaissance de **Coach & Move** moins de 24 heures avant la date du début de la prestation de SERVICE, 50% du prix de l'inscription sera dû par le CLIENT.

6.1.4 Si l'annulation est portée à la connaissance de **Coach & Move** moins de 12 heures avant la date du début de la prestation de SERVICE, l'intégralité du prix de l'inscription sera due par le CLIENT.

6.2 ANNULATION PAR **Coach & Move**

6.2.1 En cas de survenance d'un cas de force majeure ou de manque d'inscriptions suffisantes à une FORMATION, **Coach & Move** aura le droit d'annuler une FORMATION ou d'en modifier les dates.

6.2.2 En cas d'annulation de prestation de SERVICE, le CLIENT sera remboursé intégralement des sommes qu'il aura déjà versées à **Coach & Move**.

6.2.4 En cas de modification des dates de prestation de SERVICE, le CLIENT aura le droit de demander à **Coach & Move** le remboursement et l'annulation de son inscription. Cette demande devra être portée à la connaissance de **Coach & Move** par écrit dans les 5 jours ouvrables qui suivent la date à laquelle **Coach & Move** aura notifié le changement au CLIENT. Sans réaction de la part du CLIENT dans ce délai, son inscription sera considérée comme confirmée pour les nouvelles dates.

7. RESPONSABILITÉ

7.1 **Coach & Move** n'est tenue à aucune obligation de résultat. Par conséquent, **Coach & Move** ne pourra notamment être tenue responsable d'omissions, d'inexactitudes ou d'erreurs de bonne foi ni des conséquences que celles-ci pourraient avoir pour les CLIENTS.

7.2 La responsabilité de **Coach & Move** ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'erreur, omission ou inexactitude mentionnée dans les documents remis aux CLIENTS dans le cadre de la prestation de SERVICE reçus par ces derniers ainsi que pour tout ce qui est dit oralement dans le cadre des coaching, formation, team building organisés dans le cadre des SERVICES.

7.3 **Coach & Move** est en droit de résoudre la mission, de plein droit, par une notification au client par lettre recommandée, en cas d'inexécution grave par le client d'une de ses



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

obligations contractuelles, notamment s'il est en retard de paiement d'une facture de plus de 60 jours calendrier (depuis réception de la facture) ou s'il s'avère qu'il n'exécutera pas ou risque sérieusement de ne pas exécuter une de ses obligations principales et ce, avant même que cette obligation soit exigible.

7.4 En cas de résolution de la vente en application de l'alinéa ci-dessus, le client sera redevable à **Coach & Move** de dommages et intérêts fixés unilatéralement par **Coach & Move** (pourcentage du prix de vente).

8. VIE PRIVÉE ET CONFIDENTIALITÉ

8.1 **Coach & Move** assure ses missions en toute confidentialité et respect de la vie privée de chaque personne.

8.2 Les données personnelles des CLIENTS qui ont été communiquées par eux à **Coach & Move** sont destinées à l'usage interne de celle-ci et à la gestion de ses SERVICES. Les CLIENTS ont un droit d'accès à ces données et le cas échéant un droit de rectifier celles-ci comme prévu par la loi belge du 8 décembre 1992.

8.3 Les CLIENTS autorisent expressément **Coach & Move** à utiliser leur nom et leurs coordonnées en ce qui concerne la promotion de tout SERVICES présents et futurs organisés par celle-ci.

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 La responsabilité de **Coach & Move** ne pourra en aucun cas être engagée sur la base de la loi du 30 juin 1994 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins ou plus généralement, en cas de violation quelconque d'un ou plusieurs droits de propriété intellectuelle afférent(s) aux documents remis aux CLIENTS dans le cadre des SERVICES.

9.2 L'ensemble des droits de propriété intellectuelle, en ce compris les droits d'auteur, afférents aux documents remis aux CLIENTS dans le cadre des SERVICES restent de la propriété de **Coach & Move** ou de qui de droit. Le CLIENT ne peut ni enregistrer, ni faire enregistrer, ni reproduire, ni diffuser, ni vendre, ni distribuer, ni

adapter, ni céder, directement ou indirectement, sans le consentement préalable et écrit de **Coach & Move** et/ou de la personne directement concernée, Tout droit de propriété intellectuelle quelconque, en ce compris les droits d'auteur et droits voisins protégés par la loi du 30 juin 1994, afférents aux documents qui lui sont remis dans le cadre des SERVICES.

10. CLAUSE DE SAUVEGARDE

10.1 La nullité ou l'inopposabilité d'une des dispositions ou d'une des clauses du CONTRAT liant le CLIENT à **Coach & Move** (qui comprend notamment les présentes conditions générales) ne porte pas atteinte à la validité des autres dispositions ou clauses du CONTRAT qui restent pleinement valables.

10.2 Les parties conviennent de s'efforcer à remplacer de commun accord la disposition ou la clause nulle ou inopposable par une clause valable et applicable dont l'effet est autant que possible identique à celui prévu par la disposition ou la clause litigieuse. Les obligations des parties issues d'une disposition ou d'une clause nulle ou inopposable sont suspendues jusqu'à son remplacement dans le CONTRAT.

11. DROIT APPLICABLE

Les relations contractuelles de **Coach & Move** avec le client sont régies par le droit belge à l'exclusion de tout autre droit.

12. NULLITÉ-DIVISIBILITÉ

Si une clause comprise dans les présentes conditions, ou son application à une personne ou entité juridique ou situation, s'avère invalide, le reste des conditions, ou l'application de la clause à d'autres personnes ou entités juridiques ou situations ne sera pas affecté.

13. LITIGES

Tout litige directement ou indirectement relatif aux relations contractuelles de **Coach & Move** avec le client est de la compétence exclusive des Cours et Tribunaux de Bruxelles.

